



Succession : protéger 2nde femme

Par **Oceane85**, le **13/08/2014** à **22:46**

Bonjour,

Je me suis mariée sans contrat de mariage; j'ai acheté un terrain (et fait réemploi devant notaire car j'avais vendu ma propre maison). Mon mari paye 100 % les crédits travaux ; construction maison (crédits à la consommation car je suis sans emploi). Il a 2 enfants d'un 1er lit dont un majeur; nous avons un enfant ensemble.

Questions :

- 1- Ses enfants du 1er lit pourront ils demander leur part car leur père aura payé le crédit.
- 2- comment faire pour protéger nos économies (je ne veux pas que ce que leur père aura mis de côtés et moi même puissent leur bénéficier)
- 3- Mon enfant à un livret A et moi aussi, si je décède ou lui comment ça se passe.
- 4- si il achète par exemple un camping car, comment faire pour que cela ne rentre pas dans la communauté.
- 5- est il vrai que si on veut faire un contrat de mariage il faut l'accord de son enfant majeur ?

je veux qu'il puisse rester dans la maison si je décède avant lui mais ensuite que ça revienne car notre enfant commun, comment faire ?

Je précise que ses enfants ont tout fait pour le faire souffrir et n'attende qu'une chose qu'il décède; je veux me protéger ainsi que notre enfant; voilà beaucoup de question car très inquiète..

Merci d'avance